

ABONNEMENT

Sauumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 38.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 Mars 1876.

Chronique générale.

Hier jeudi, à 2 heures 1/2, la combinaison ministérielle a été arrêtée ainsi qu'il suit :

MM. Ricard, à l'intérieur; — de Marcère, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur; — Dufaure, à la justice; — Waddington, à l'instruction publique; — Léon Say, aux finances; — Passy, sous-secrétaire d'Etat aux finances; — Teisserenc de Bort, à l'agriculture; — amiral Fourrichon, à la marine; — Christophe, aux travaux publics; — général de Cissey, à la guerre; — duc Decazes, aux affaires étrangères.

La nomination extra-parlementaire de M. Ricard provoque de vives protestations. A 3 heures, les nouveaux ministres ont été reçus par le maréchal de Mac-Mahon.

Pour excuser la nomination de M. Ricard au ministère de l'intérieur, après son échec devant le scrutin, ses amis disent que le ministère où il figure est éphémère.

Le projet de loi sur l'administration militaire va être incessamment soumis au Sénat par le général de Cissey.

On parle d'installer le Sénat dans les bâtiments de l'hôpital militaire.

Sept bureaux sur onze de la Chambre des députés ont été nommés hier. Tous les présidents et secrétaires appartiennent à la gauche.

Au Sénat, les bureaux sont composés également.

Les 2°, 4°, 5°, 6° et 8° bureaux ont nommé des présidents et secrétaires conservateurs.

Les 1°, 3°, 7° et 9° bureaux ont élu des présidents et secrétaires républicains.

Les neuf bureaux du Sénat se sont distribués les dossiers électoraux par ordre alphabétique.

Dans le 2°, ce sont les élections sénatoriales de la Charente qui ont été tout d'abord examinées et qui seront discutées en cours de séance.

Le Journal officiel d'hier contient des décrets chargeant M. Léon Say de l'intérim du ministère de l'agriculture et du commerce, et nommant M. Félix Voisin préfet de police.

Le Rappel annonçait hier que les sénateurs et les députés voulant l'amnistie complète se réuniront aujourd'hui vendredi pour la rédaction d'une commune proposition, laquelle sera déposée seulement lorsque les Chambres seront constituées, c'est-à-dire au commencement de la semaine prochaine.

Les candidatures aux fonctions de questeurs qui, dans la Chambre des députés, paraissent avoir le plus de chances de succès, sont celles de MM. Noël Parfait, colonel Denfert-Rochereau et de Tillancourt.

Six membres de la Chambre des députés ont été élus dans plusieurs arrondissements.

En tête de cette liste figure M. Gambetta, élu à Paris, à Lille, à Marseille et à Bordeaux. M. Louis Blanc a été élu dans les 5° et 13° arrondissements de Paris et à Saint-Denis. M. Rouher l'a emporté à Riom et dans les deux circonscriptions d'Ajaccio. M. Lockroy est élu à Paris et à Aix; M. Devoucoux à Bourges et à Saint-Amand; M. Prax-Paris dans les deux circonscriptions de Montauban.

Il y aura donc des élections par suite d'option. Il faut ajouter à cette liste M. Thiers qui, élu sénateur à Belfort et député à Paris, n'a pas fait connaître encore dans laquelle des deux Assemblées il comptait siéger.

On lit dans l'Union, de Paris :

Le roi Charles VII, vaincu et exilé, n'a pas voulu quitter le sol de la France qu'il traversait, sans adresser un dernier adieu et un témoignage de sa reconnaissance à nos amis qui se sont dévoués à sa cause. Il a trouvé, en effet, chez les royalistes français, autant de sympathie et de dévouement que dans ses fidèles provinces de la Navarre, et le coup qui le frappe retentit aussi douloureusement dans tous nos cœurs que dans ceux de ses héroïques volontaires.

N'oublions pas que la royauté d'Alphonse est protégée par la Prusse; c'était donc une cause française que défendait Don Carlos, qui a raison de dire que nous nous repentirons peut-être un jour de voir flotter au-delà des Pyrénées un autre drapeau que le sien. Voici cette proclamation adressée par Charles VII à ses amis de France, au moment où il s'embarquait pour l'Angleterre :

A mes Amis de France.

Boulogne, le 4 mars 1876.

C'est un roi auquel le sort des armes n'a pas été favorable qui vient, avant de quitter la France, vous remercier de tout ce que vous avez fait pour sa cause.

J'ai rempli jusqu'à la dernière heure mon devoir de soldat, d'Espagnol et de chrétien.

J'ai lutté jusqu'au jour où le nombre l'emportant sur la vaillance de mes héroïques volontaires, j'ai reconnu que le sang versé ne pouvait plus leur assurer la victoire.

Alors seulement j'ai remis mon épée dans son fourreau, et j'ai replié le drapeau sur lequel étaient inscrits ces mots : Dieu, Patrie, Roi ! Mais je reste toujours à la disposition du peuple fidèle qui m'a donné tant de preuves de son inaltérable dévouement; je suis prêt à combattre encore pour l'Espagne, pour le droit et pour la religion.

Vos sacrifices, cependant, n'auront pas été stériles, car un jour viendra où il faudra bien reconnaître que ma cause était celle de

la liberté véritable, et je désire que votre pays n'ait pas à se repentir bientôt de voir flotter, au-delà des Pyrénées, un autre drapeau que celui que j'avais arboré.

On dira donc qu'en défendant mes droits vous serviez encore la France ! J'espère que vous trouverez, dans les vœux sincères que je forme pour son bonheur, la meilleure expression de ma vive et profonde gratitude.

Encore merci, et croyez-moi

Votre affectionné,

CARLOS.

Etranger.

ITALIE.

Le carnaval de Milan s'est terminé bien tristement. On sait que cette ville a le privilège de prolonger le carnaval jusqu'à la fin de la semaine. Le lendemain du mercredi des cendres, une foule de chars d'une hauteur démesurée et contenant un grand nombre de masques, circulait dans la ville. L'un de ces chars, au sommet duquel figuraient de petits ramoneurs, a versé par suite de la rupture d'une roue. Un grand nombre d'enfants, précipités sur la voie publique, ont été grièvement blessés. Enfin le char représentant le poisson-chien et sur lequel, sans parler des masques, se trouvait un corps de musique de vingt-cinq personnes, versa également à l'angle du palais d'Adda, à Porta-Nuova. Le spectacle fut horrible. Dix-huit personnes, grièvement blessées, furent transportées à l'hôpital. L'une d'elles a été tuée sur le coup. Trois sont en danger de mort. Cette catastrophe a causé une sinistre impression dans la ville.

PROVINCES DANUBIENNES.

Défense d'exportation des blés de la Serbie.

Quelques commerçants de Belgrade qui avaient l'intention d'exporter des quantités considérables de blés en Turquie ont reçu l'avis du gouvernement que l'exportation des

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE FAMILLE PAUVRE.

(Suite et fin.)

Moi ! dit Renardeau, qui se sentit subitement troublé. Vous plaisiez, mon bon monsieur Valbois; vous savez bien que vous ne m'avez jamais prêté d'argent. Je n'ai eu que mes pauvres faibles ressources pour me tirer de la misère.

Ah ! ah ! c'est qu'il m'était revenu que mon fils Louis m'avait envoyé de l'argent, et que cet argent, vous l'aviez touché.

A ces mots, la figure de Renardeau se contracta; il détourna la tête pour cacher son embarras, et balbutia d'une voix sourde quelques mots intelligibles.

Peut-être, monsieur Renardeau, ajouta le notaire, avez-vous oublié dans la multitude d'affaires qui vous absorbent. Mais il est encore temps de vous en souvenir.

Comment ! dit l'usurier, qui avait recouvré son assurance, moi ! oublier ce qui touche à vos intérêts ! Oh ! monsieur Valbois, jamais ! Rien au monde ne m'a plus occupé que le désir de vous être utile, et je n'ai rien reçu de monsieur votre fils, rien absolument.

Mais s'il revenait, et que lui-même...

Hélas ! monsieur, c'est votre tendresse paternelle qui vous donne encore cet espoir que je voudrais partager. Vous savez bien que ce pauvre monsieur Louis a péri avec tant d'autres braves soldats dans la fatale campagne de Russie.

Enfin on ne sait pas. Il en est qui l'ont cru mort et qui pourtant sont venus tout à coup consoler leur vieux père. Si Dieu m'accordait la même grâce, si mon Louis reparaissait un jour ici, devant vous, pourriez-vous affirmer que vous n'avez rien reçu de lui ?

Oui, monsieur, oui certainement, répondit l'usurier avec une émotion qui se trahissait pourtant dans ses gestes et dans l'expression de sa figure.

Vous en avez menti, monsieur Renardeau, s'écria Louis en se précipitant dans la chambre de son père avec son uniforme de chef d'escadron et sa croix d'honneur sur la poitrine. Vous en avez menti; vous avez reçu de moi vingt mille francs; voici vos lettres et votre signature.

Juste ciel ! s'écria Renardeau en se cachant

le visage dans ses mains; les morts ressuscitent-ils pour m'accuser ?

Puis se jetant aux pieds de M. Valbois :

Pardonnez-moi, dit-il d'une voix suppliante, pardonnez-moi ! Je dois vous paraître bien coupable; mais ne me jugez pas avant de m'entendre. Oui, j'ai reçu vingt mille francs de votre excellent fils; mais je ne voulais pas vous en dérober un centime, oh Dieu ! pas un. J'attendais seulement... J'avais besoin... Je voulais, oui, je voulais les tenir en réserve pour vous causer une plus agréable surprise. Laissez-moi partir, je vous prie, je vous donnerai toutes les réparations que vous désirerez; je vous compterais cette somme et les intérêts des intérêts; c'est tout ce qu'un honnête homme peut faire; et vous verrez, vous serez content de moi.

Laissez-le partir, dit Hélène, dont l'âme délicate souffrait de voir une telle humiliation.

Allez, monsieur Renardeau, dit le notaire, vous avez commis une avilissante action; mais, par égard pour la prière de ma fille, et par un sentiment de pitié, je ne veux point vous livrer à la rigueur des lois. Allez.

Renardeau se leva en silence, et, sans oser lever les yeux sur ceux qui l'entouraient, se dirigea vers la porte.

Un instant, monsieur, dit le percepteur en le prenant par le bras. Avant que vous vous éloigniez, souffrez que je vous adresse encore une question.

A l'époque où M. Valbois étant tombé malade et se trouvant hors d'état de s'occuper d'affaires, vous fûtes chargé par lui de faire valoir ses droits dans la faillite du négociant de Besançon, auquel il avait prêté soixante mille francs, n'avez-vous rien perçu dans cette faillite ?

Monsieur ! s'écria l'usurier en se relevant avec effronterie, je ne sais de quel droit vous m'interrogez ? Vous n'avez point à vous mêler de mes affaires, et je n'ai point de compte à vous rendre.

Ne cherchez point de faux-fuyant; je vous interroge au nom de toute cette famille que vous avez honteusement outragée et persécutée; elle-même m'autorise à vous faire cette demande; n'est-il pas vrai ? ajouta-t-il en se tournant vers le lit du notaire.

Oui, oui, s'écrièrent à la fois M. Valbois et ses deux fils, surpris cependant de ce nouvel incident.

Répondez donc. Avez-vous reçu quelque argent de cette faillite ?

Il est possible... Je crois me rappeler, en effet... Oui, une petite somme... Je verrai et je rembourserai.

Et cette somme, en avez-vous donné quittance en votre nom, ou au nom de M. Valbois ?

En mon nom; certainement, je n'avais pas le droit... Je n'aurais pas osé...

Vous mentez encore, monsieur Renardeau, et

blés ne peut être permise en ce moment. Cette mesure a été motivée par les craintes sérieuses qu'inspirent l'état des provisions existantes qui paraissent insuffisantes pour les besoins du pays même.

LES NOUVEAUX DÉPUTÉS.

Voici, par départements et par opinions politiques, la répartition des députés élus le 20 février et le 5 mars :

Conservateurs, Monarchistes constitutionnels.

Aisne. — Deviolaine.
Alpes (Hautes-). — Cézanne, Chancel.
Alpes-Maritimes. — Roissard du Bellet.
Ardèche. — Blachère.
Ariège. — Acloque.
Aveyron. — Barascud, Cibiel, de Valady.
Calvados. — Delacour, duc d'Harcourt.
Cantal. — De Castellane.
Charente. — Mathieu-Bodet.
Côte-d'Or. — Bordet.
Côtes-du-Nord. — De Bézizal, de Largentaye, Huon de Penanster, prince de Lucinge, Veillet.
Dordogne. — Reynaud, Thirion-Montauban, de Fourtou.
Doubs. — Estignard.
Eure. — Passy.
Finistère. — De Villiers, de Kerjégu, de Kermenguy.
Gard. — Boyer, de Valfons.
Hérault. — Vitalis.
Ille-et-Vilaine. — Pinault, de Dalmas, La Chambre, Le Gonidec de Treissan.
Indre. — Laurier.
Landes. — De Cardenau, Boulart.
Loire (Haute-). — Malatre, de Miramon, Fargues.
Loire-Inférieure. — De Juigné, de la Rochette, de la Billiais.
Lozère. — De Chambrun.
Maine-et-Loire. — De Soland, Fairé, de Maillé, Durfort de Civrac.
Manche. — Savary, René de Tocqueville, Rauline.
Marne. — Ponsart.
Mayenne. — Ancel.
Meurthe-et-Moselle. — De Ladoucette.
Meuse. — De Klopstein.
Morbihan. — Lorois, du Bodan, de Perrien, de Rohan-Chabot, de Mun.
Nord. — Joos, Laurent.
Oise. — Dutilleul.
Pas-de-Calais. — Hermaty, de Partz, Adam.
Pyrénées (Basses-). — Harispe, Chesnelong.
Pyrénées (Hautes-). — Darnaudat.
Saône (Haute-). — Desloye, Ricot.
Saône-et-Loire. — Mathieu.
Sarthe. — De Perrechel, de La Rochefoucauld-Bisaccia.
Savoie (Haute-). — De Boigne.
Seine-et-Oise. — Lebaudy, Rendu.
Seine-Inférieure. — Savoye, Lebourgeois, Dubois, Levailant du Douet, Anisson-Duperon.
Sèvres (Deux-). — Aymé de la Chevrelière, de la Rochejacquelein.

Somme. — Blin de Bourdon.
Tarn. — Combes.
Territoire de Belfort. — Keller.
Vaucluse. — Du Demaine.
Vendée. — Bourgeois, Baudry-d'Asson, de La Basselière.
Vienne. — Gusman Serph.

Ronapartistes.

Ardennes. — De Ladoucette.
Ariège. — De Saint-Paul.
Aube. — Piot.
Aveyron. — Roques, Azémar.
Calvados. — Flandin, de Colbert-Chabannais.
Charente. — Laroche-Joubert, Ganivet, Cuneo-d'Ornano, Gauthier.
Charente-Inférieure. — Fournier, Eschassériaux, Eschassériaux fils, Roy de Loulay fils.
Corse. — Rouher (deux élections), de Padoue, Gavini.
Côtes-du-Nord. — Le duc de Feltre, Le Provost de Launay fils.
Dordogne. — Sarlande, de Bosredon, Taillefer.
Drôme. — D'Aulan.
Eure. — Janvier de la Motte, Raoul Duval.
Garonne (Haute-). — D'Aiguesvives, Tron, Langlé.
Gers. — Granier de Cassagnac, Paul de Cassagnac, Faure, Peyrusse.
Gironde. — Dréolle, Robert Mitchell, Jérôme David, Clauzet.
Hérault. — Fourcade.
Indre. — Paul Dufour, de Saint-Martin.
Landes. — De Guilloutet, de Laborde.
Loire-Inférieure. — Gaudin, Ginoux de Fernon, Thoinnet de la Turmelière.
Loiret. — Brière.
Lot. — Murat, de Valon, Dufour.
Lot-et-Garonne. — Sarrette.
Maine-et-Loire. — Berger, Janvier de la Motte fils.
Manche. — Gaslonde, Arthur Legrand, Lemarois.
Nièvre. — Lepelletier-d'Aunay, de Bourgoing.
Nord. — Des Rotours, G. Brame, Plichon, Renard.
Oise. — De Mouchy, Chevreau.
Orne. — De Mackau, Dugué de la Fauconnerie, Bianchi.
Pas-de-Calais. — Dussaussoy, Hamille, Levert.
Puy-de-Dôme. — Rouher.
Pyrénées (Basses-). — Labat, Dariste.
Pyrénées (Hautes-). — Cazeaux.
Sarthe. — Haentjens.
Seine-et-Marne. — Tristan Lambert.
Sèvres (Deux-). — Pétiel, le général Allard.
Somme. — De Septenville.
Tarn. — Reille.
Tarn-et-Garonne. — Prax-Paris (deux élections).
Vienne. — Ceshron, de Soubeyran, de Beauchamp.
Yonne. — Martenot, Garnier.

Républicains centre gauche, Républicains radicaux.

Ain. — Mercier, Tiersot, Tondut, Chaley, Grosgrurin, Germain.

Aisne. — Aimé Leroux, Fouquet, de Til-lancourt, Villain, Malézieux, Soye, Turquet.
Alger. — Gastu.
Allier. — Laussedat, Patissier, Cornil, Adrian, Chantemylle, Defoulenay.
Alpes (Basses-). — Allemand, Gassier, Bouteille, Arthur Picard, Thourel.
Alpes (Hautes-). — Cyprien Chaix.
Alpes-Maritimes. — Henri Lafèvre, Chiris, Borriglione.
Ardèche. — Chalamet, Gleizat, Destremx, Seignobos, Rouveure.
Ardennes. — Gailly, Philippoteaux, Neveux, Drumel.
Ariège. — Vignes.
Aube. — Fréminet, Tézenas, docteur Rouvre, Jean-Casimir Périer.
Aude. — Marcou, Bonnel, Mir, Rougé.
Aveyron. — Médal, Mts.
Bouches-du-Rhône. — Gambetta, F.-V. Raspail, Rouvier, Bouchet, Lockroy, Labadié, Tardieu.
Calvados. — Houyvet, Arsène Picard, Pilet-Desjardins.
Cantal. — Bastid, Durieu, Oudoul.
Charente. — Duclaud.
Charente-Inférieure. — Bethmont, Du-faure.
Cher. — Devoucoux (deux élections), Boulard, Girault, Ernest Duvergier de Hau-ranne.
Constantine. — Alexis Lambert.
Corrèze. — Lecherbonnier, Latrade, le docteur Vacher, le général de Chanal, Lau-mond.
Corse. — Docteur Bartoli.
Côte-d'Or. — Dubois, Lévêque, Joigneaux, Sadi-Carnot, Hugot.
Côtes-du-Nord. — Armez, Even.
Creuse. — Moreau, Fourot, Bandy de Na-lèche, Nadaud, Parry.
Dordogne. — Marc-Montagut, Garrigat.
Doubs. — Albert Grévy, Gaudy, Viette, Colin.
Drôme. — Madier-Montjau, Servan, Che-vandier, Loubet.
Eure. — Lepouzé, Papon, d'Osmoy.
Eure-et-Loir. — Noël Parfait, Maunoury, Dreux, Gatineau, Truelle.
Finistère. — Hémon, Arnoult, de Gasté, de Pompéry, Nédellec, Swiney, Corentin, Guyo.
Gard. — Bousquet, Ducamp, Mallet, Mar-cellin Pellet.
Garonne (Haute-). — Constans, Duportal, Paul de Rémusat, Ed. Caze.
Gers. — Descamps.
Gironde. — Gambetta, Sansas, Dupouy, de Lur-Saluces, Roudier, Lalanne.
Hérault. — Castelnau, Lisbonne, Vernhes, Devès.
Ille-et-Vilaine. — Roger-Marvaise, Mar-tin Feuillée, René Brice, Le Pomellec.
Indre. — Bottard, Lecomte.
Indre-et-Loire. — Belle, Guinot, Wilson, Joubert.
Isère. — Bravet, Anthoard, Breton, Rion-del, Raymond, Marion, Buyat, Couturier.
Jura. — Jules Grévy, Lelièvre, W. Ga-gneur, Lamy.
Landes. — Victor Lefranc.
Loir-et-Cher. — Dufay, Tassin, Lesguil-lou de Sonnier.

Loire. — Bertholon, Crozel-Fourneyron, Richarme, Chavassieu, Reymond, Cherrin, Brossard.
Loire (Haute-). — Vissaguet, Jules Mal-gue.
Loire-Inférieure. — Laisant, Fidèle mon.
Loiret. — Devade, Cochery, Bernier, Ro-berl de Massy.
Lot. — Teilhard.
Lot-et-Garonne. — Lafitte de La Joazeau, que, Faye, Fallière.
Lozère. — Th. Roussel, X. Bourrillon.
Maine-et-Loire. — Benoist.
Manche. — Morel, Riotteau.
Marne. — Biandin, Leblond, docteur Tho-mas, Margaine, Alph. Picart.
Marne (Haute-). — Maitret, Danelle-Bou-nardin, Bizot de Fonteny.
Mayenne. — Souchu-Servinière, Lesau-mes.
Renault-Morlière, Bruneau.
Meurthe-et-Moselle. — Berlet, Duvaux, Claude, Cosson.
Meuse. — Billy, Grandpierre, docteur Liouville.
Morbihan. — Ratier.
Nièvre. — Cyprien Girerd, docteur Tan-gny, Gudin.
Nord. — Pierre Legrand, Gambetta, De-regnancourt, Guillemain, de Marcère, De-moutiers, Parsy, Merlin, Menton, Ty-tram, Massiet du Biest, Louis Legrand.
Oise. — Levavasseur, Sebert.
Oran. — Jacques.
Orne. — Grollier, Christophe, Gévelot.
Pas-de-Calais. — Deusy, Florent-Lelièvre, Fr. Brasmé, Devaux.
Puy-de-Dôme. — Bardoux, Alfred Tallier, Costes, Giroit-Pouzol, Roux, Duchassein.
Pyrénées (Basses-). — Marcel Barthe-louis La Caze.
Pyrénées (Hautes-). — Ajicot, Duffo.
Pyrénées-Orientales. — Escarguel, Mes-sol, Escanyé.
Rhône. — Ed. Millaud, Ordinaire, De-rand, Andrieux, Varambon, doct. Goyet, Perras.
Saône (Haute-). — Noiro, Versigny.
Saône-et-Loire. — Margue, de Laorelle, Gilliot, Ch. Boyssset, Daron, Bouthier de-Bouchefort, Sarrien, Logerotte.
Sarthe. — Rubillard, Lemonnier, Galpin.
Savoie. — Parent, Bel, Daniel Mayer, Blanc, Horteur.
Savoie (Haute-). — Jules Philippe, De-cros, Silva.
Seine. — Tirard, Brelay, Spuller, Baudet, Louis Blanc (trois élections), le colonel Denfert, le docteur Frébault, Thiers, B. Brisson, Ch. Floquet, Greppo, Germain Casse, Farcy, Marmottan, Lockroy, Cam-menceau, Allain-Targé, Gambetta, Bamberger, Deschanel, Benjamin Raspail, Telle-dier.
Seine-et-Marne. — De Choiseul, Meunier, Plessier, Sallard.
Seine-et-Oise. — Albert Joly, Rameau, Journault, Charpentier, Carrey, Langlois, Léon Renault.
Seine-Inférieure. — Lecesne, Desseaux, Dautresme, Thiessé, R. Waddington, Labat.
Sèvres (Deux-). — Antonin Proust.
Somme. — Barni, Labitte, de Douville.

maintenant il ne dépend plus de la générosité de cette brave famille de vous laisser partir comme vous le désirez. Voilà une quittance de quinze mille francs, où vous avez contrefait la signature de M. Valbois. La justice est saisie de cette affaire, et vous aurez à répondre devant elle.

A ces mots, il frappa du pied, et les deux gendarmes cachés dans la chambre voisine s'avancèrent.

— Voilà, leur dit le percepteur, un mandat d'arrêt du tribunal de Pontarlier, qui vous somme d'appréhender au corps et de conduire dans le plus bref délai, à la prison de la ville, le nommé Ferdinand Renardeau, propriétaire à Montbenoit. Faites votre devoir.

— Malheureux ! s'écria l'usurier, tu as voulu me perdre ; mais je me vengerai, je sais que tu as toujours intrigué pour l'élection des députés de l'opposition, et je te ferai destituer.

Le percepteur haussa les épaules ; puis s'avançant vers Louis :

— A présent, dit-il, que nous sommes délivrés de ce misérable, je vais vous exprimer toute la joie que j'ai éprouvée en apprenant votre retour si inattendu. Je ne suis pour vous qu'un ami de date trop récente, mais un ami bien dévoué.

— Ah ! le plus noble et le plus vrai de tous, s'écria Georges, et jamais je n'oublierai avec quelle bonté vous êtes venu à mon secours, quand

tout le monde m'abandonnait. Mais dites-nous donc comment vous êtes parvenu à découvrir cet autre crime de Renardeau.

— C'est bien simple, répondit le percepteur. Quelques mots prononcés par le cabaretier de Montbenoit, l'embaras de Renardeau, m'avaient donné l'éveil. Je partis pour Besançon. Je me mis à la recherche du négociant auquel M. Valbois avait prêté soixante mille francs. Il occupe une place de commis chez un marchand de fers de la rue d'Arenne. C'est un honnête homme qui a livré sans réserve à ses créanciers tout ce qu'il possédait, et qui n'a plus d'autre moyen d'existence que son modeste emploi. Quand je lui eus expliqué le but de mon voyage, il s'en alla chercher un portefeuille, et, prenant la quittance :

« Tenez, monsieur, me dit-il, voilà tout ce que j'ai pu donner à M. Valbois. Son représentant a été le plus dur de mes créanciers. Mais je ne lui en veux pas, et je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pu m'acquitter entièrement envers ce digne notaire qui m'avait témoigné tant d'affection. Vous vintez chez moi, monsieur Georges, le lendemain du jour où je rapportais cette quittance de Besançon. J'hésitais encore à croire la fourberie de Renardeau. Ce que vous me dites des lettres de M. votre frère ne me laissa plus aucun doute. Le procureur du roi de Pontarlier est un de mes anciens amis ; j'allai le voir, je le priai

d'avoir assez de confiance en moi pour me remettre un mandat d'arrêt et me donner deux gendarmes. Voilà tout. Le crime s'est trahi lui-même, et l'imprudent voleur s'est laissé prendre dans ses propres filets. Je remercie Dieu de m'avoir fait contribuer à une bonne action, et je m'en vais heureux de vous savoir heureux. »

La famille essaya de retenir l'honnête M. Durand.

— Non, non, disait-il, aujourd'hui vous avez tant de choses à vous dire, il faut que je vous laisse. Bientôt nous nous reverrons. Et il s'éloigna, saluant cordialement le notaire et ses deux fils, et jetant sur Hélène un long regard.

Aux assises de Besançon, Renardeau fut condamné au remboursement de toutes les sommes qu'il avait illégalement retenues et à dix ans de détention.

Le bon notaire, rajeuni par la joie qu'il a éprouvée de revoir son cher Louis, par le bonheur inattendu qu'il a retrouvé, a racheté sa maison de Montbenoit, et y a vu revenir, à sa grande surprise, une quantité d'anciens amis dont il se croyait oublié.

Louis employa son temps à la gestion des propriétés qu'il acquit autour de Montbenoit. Georges, qui aspirait à devenir avocat, retourna au collège pour y faire ses études.

Le cabaret de la bonne Jeanne continua à être le rendez-vous de tous les honnêtes gens du pays,

et l'on ne tarda pas à annoncer le prochain mariage de mademoiselle Hélène avec M. Durand.

(Magasin pittoresque.)

Les portraits des treize députés élus le 20 février, dans le département de la Seine, figurent en tête du numéro que l'Univers illustré publie cette semaine. Nous y trouvons également le portrait de M. John Lemoine, dont la réception vient d'avoir lieu à l'Académie française. Nous devons signaler aussi les gravures suivantes à l'attention de nos lecteurs : l'ouverture de la nouvelle section du boulevard Saint-Germain, entre la rue Hautefeuille et la rue de l'Ancienne-Comédie ; une soirée chez M. Thiers ; le naufrage du steamer le Strathclyde ; une Noce au moyen âge, ravissant tableau de M. Adrien Moreau, qui a été fort remarqué au dernier Salon, etc. — Rébus, problème d'échecs.

Tout le monde sait que l'Univers illustré est le plus grand et le moins cher des journaux illustrés publiés en seize pages. Réunissant la plus scrupuleuse moralité au mérite artistique et littéraire, c'est le véritable journal de la famille. Nous rappellerons qu'en ce moment l'Univers illustré offre à ses abonnés une PRIME ENTièrement GRATUITE consistant en volumes choisis des œuvres de plus célèbres écrivains.

Maillefeu, Jametel, docteur Mollien, Ma-gnien.
Tarn. — Cavalé, Bernard-Lavergne,
Marty.
Tarn-et-Garonne. — Lasserre, Chabré.
Var. — Cotte, Dréo, Allègre, Daumas.
Vaucluse. — Alph. Gent, Poujade, Alfred Naquet.
Vendée. — Bienvenu, Beaussire, Jenty.
Vienne. — Alf. Héroult, Salomon.
Vienne (Haute-). — Georges Périn, Ninard,
Codet, Baur, Lavignère.
Vosges. — Jeanmaire, Jules Ferry, Mé-line, Bresson, Frogier de Ponlevoy.
Yonne. — Lepère, Paul Bert, Guichard, Delhou.

LETTRÉ PASTORALE

De M^r l'Évêque d'Angers

Et Mandement prescrivant des prières publiques pour le Sénat et la Chambre des députés.

Nos très-chers frères,

Il y a trois semaines nous vous invitons à venir aux pieds des autels implorer les lumières de l'Esprit-Saint pour le choix des représentants du pays. Nous vous exhortions en même temps à remplir avec intelligence et fermeté l'un des devoirs les plus importants de la vie civile. Notre attente n'a pas été trompée, et comme au 8 février 1871, l'Anjou a montré une fois de plus à quel point le respect de la religion et le sentiment de la conservation sociale sont enracinés au cœur de ses enfants.

Aujourd'hui, nous venons de nouveau vous demander vos prières pour appeler le secours de Dieu sur les travaux des Assemblées qui se réunissent le 8 mars. Il ne faut pas se le dissimuler, nous avons entendu dans ces derniers temps, non pas au milieu de nous, Dieu merci ! mais au loin, des menaces contre nos droits les plus certains et nos libertés les plus précieuses. Nous n'en sommes nullement effrayés, sachant bien que dans la France catholique toute agression contre l'Église ne serait pas seulement un crime, mais encore une témérité. Loin de nous la pensée que des hommes ayant la responsabilité du pouvoir voudraient jamais, par des mesures d'oppression, déchirer le sein de la patrie et provoquer des luttes où ils trouveraient debout tout ce qu'il y a de chrétiens attachés à leur foi et prêts à la défendre par toutes les voies légales. L'Église catholique, en France, a une situation publique, réglée depuis le commencement de ce siècle par l'accord des deux pouvoirs.

C'est grâce à cet acte, l'un des plus grands de notre histoire, que les troubles religieux fréquents dans d'autres pays, ont été écartés du nôtre, et qu'à travers toutes nos agitations politiques, la paix des consciences, celle-là du moins, a pu se maintenir pleine et entière. Quels que soient les gouvernements qui se sont succédés depuis le concordat, ils ont tous compris que, toucher à cet acte, ébranler ces bases, ce serait tout remettre en question et déchaîner sur la nation un fléau pire encore que la guerre civile, quand il ne l'appelle pas d'ailleurs, celui de la guerre religieuse. Quel serait donc l'homme assez dépourvu de sens et d'esprit politique pour venir à la tribune nationale proposer à son pays d'affronter, sans raison aucune, de telles extrémités, et cela en présence de trente millions de catholiques ? Cet homme, nous osons le croire, ne se trouvera pas ; et s'il se trouvait, pour le nôtre, l'événement ne tarderait pas à lui prouver qu'il s'est trompé de temps et de pays.

On parle, dans un langage qui n'a rien de français, « d'esprit clérical, d'envahissement clérical, d'empiètement clérical. » Mais où donc a-t-on vu ces prétendus empiètements ? Y a-t-il dans le monde un seul pays où chacun soit plus libre de pratiquer son culte ou de n'en pratiquer aucun ? Tout en déplorant, dans l'intérêt d'âmes qui nous sont chères et pour lesquelles nous voudrions pouvoir donner notre vie, l'indifférence des uns ou l'incrédulité des autres, songeons-nous à forcer personne d'aller à la messe ou de recevoir les sacrements ? Où y a-t-il trace d'une pareille contrainte, soit même d'une aspiration quelconque à la provoquer ? S'il fallait en croire les choses étranges que l'on débite devant les personnes prévenues ou distraites, l'on dirait, en vérité, que le clergé assiège tous les conseils de la nation. Le fait est qu'il n'est admis dans aucun, ou peu s'en faut. A part les conseils

de l'instruction publique, où siègent quelques rares membres de l'épiscopat, pour représenter les millions de familles qui confient à la religion le soin d'élever leurs enfants, est-il une assemblée civile où notre voix puisse se faire entendre ? Est-ce la présence d'un seul évêque sur cent dans l'une des deux Chambres qui constitue ce « formidable envahissement ? »

Les conseils municipaux ont à délibérer sur les plus graves intérêts du culte ; et tandis que le maire siège de droit, et avec raison, au conseil de fabrique, qui est-ce qui représente la religion dans le conseil de la commune ? Personne. Les conseils généraux, les conseils de préfecture, et pardessus tout le conseil d'Etat, sont appelés, par leurs attributions, à se prononcer sur les questions qui nous touchent le plus directement ; et tandis qu'il n'est aucun acte tant soit peu grave de notre administration temporelle, qui, aux termes de la loi, n'ait besoin de l'autorisation ministérielle ou préfectorale, le clergé a-t-il un seul représentant au sein de ces conseils ? A-t-il le moindre part aux actes de ces autorités ? Nous ne jugeons pas, nous constatons. Ce qu'il y a de certain pour tout homme qui sait et qui veut réfléchir, c'est qu'il n'existe pas en Europe une société aussi laïquement constituée que la société française, pour nous servir du barbarisme à la mode. Et l'on ose parler d'invasion clérical, alors que le clergé, exclu de toute charge civile, de toute fonction publique, se renferme exclusivement dans les droits et dans les devoirs de son ministère !

Ah ! si c'est dans l'exercice même de ces droits et dans l'accomplissement de ces devoirs que l'on voudrait voir un empiètement, alors nous comprenons où visent toutes ces déclamations. Mais, ces droits, nous n'y renoncerois jamais ; ces devoirs, nous les remplirons jusqu'au bout. Oui, nous avons le droit, sans empiéter sur rien ni sur personne, de réclamer notre part dans l'éducation de la jeunesse et de répondre à la confiance des familles, en créant pour leurs enfants des institutions où la science et la foi se soutiennent mutuellement. Nous avons le devoir de combattre, de vive voix et par écrit, tout ce qui tend à affaiblir ou à ruiner le sentiment religieux au cœur des populations. Nous avons le droit d'exiger le maintien et le respect des conventions solennelles qui assurent au clergé la plus juste et la plus légitime de toutes les indemnités, en retour de sacrifices dont nul n'est intéressé à réveiller le souvenir.

Nous avons le devoir de veiller à ce que l'on ne touche, ni de près, ni de loin, à ces admirables communautés religieuses, enseignantes ou hospitalières, qui, par leur dévouement sans bornes, méritent l'estime et la reconnaissance de tous. Nous avons le droit de multiplier nos œuvres de foi et nos associations de charité, ouvertement et au grand jour, pour nous faire tout à tous et gagner les âmes à Jésus-Christ. Nous avons le devoir de faire pénétrer l'influence de l'Évangile dans toutes les classes de la société, par la parole et par l'action, sans trêve ni relâche. Nous avons le droit et le devoir de nous occuper tout particulièrement de la classe ouvrière, à laquelle on voudrait arracher toute consolation dans le présent et toute espérance pour l'avenir. En tout cela, il n'y a ni usurpation, ni empiètement ; ce n'est que de la justice et de la charité.

Aussi, N. T. C. F., sommes-nous plus attristés qu'inquiets de ces programmes où les ennemis de la religion dévoilent leurs plans avec moins de confiance que d'audace. Quoi qu'il en soit, c'est le moment pour tous les catholiques d'être attentifs aux événements et de se tenir prêts pour la lutte. Autant faut-il montrer de sagesse pour ne provoquer aucune agression, autant devons-nous déployer d'énergie dans la défense. Oui, de l'énergie, voilà ce que demande le temps actuel. Pas de crainte, ni de défaillances. Forts de notre droit, et confiants dans le bon sens de la nation, nous pouvons répéter avec un Père de l'Église : *Nec terremus, nec timemus* : « Nous ne menaçons, ni ne redoutons personne. » La religion est le meilleur terrain que l'on puisse choisir pour rallier toutes les forces vives de la société, et pour les opposer avec succès à des passions violentes qui, une fois déchaînées, ne connaîtraient bientôt plus ni frein ni limites.

Mais, N. T. C. F., qu'est-ce que les forces de l'homme auprès de la toute-puissance de Celui qui tient entre ses mains le sort des peuples ? Voilà pourquoi la prière est

notre première arme, et la plus sûre de toutes : *arma et tela nostra, oratio*. Assurément, il y aurait de quoi trembler pour l'avenir de la France, si l'on s'en tenait au peu de profit que nous avons su retirer de nos malheurs publics. Mais Dieu est infini dans ses miséricordes ; et, d'autre part, si le mal a fait des progrès depuis quelques années, il serait injuste de fermer les yeux sur le bien qui s'est opéré dans le même temps. C'est donc avec confiance que nous supplions le Seigneur d'écarter des conseils de la nation tout ce qui pourrait troubler la paix des consciences, et d'y faire prévaloir l'esprit de justice et de modération. La cause de la sainte Église est celle de Dieu même ; et si Dieu est pour nous, qui sera contre nous : *Et si Deus pro nobis, quis contra nos ?*

A CES CAUSES,

Et conformément à la loi constitutionnelle du 16 juillet dernier,

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

ART. I. — Le 12 mars, deuxième dimanche de Carême, des prières publiques, auxquelles MM. les Curés inviteront les autorités de la paroisse, auront lieu dans toutes les églises de notre diocèse, à l'effet d'appeler le secours de Dieu sur les travaux du Sénat et de la Chambre des députés.

ART. II. — On chantera avant la grand'messe le *Veni Creator*, avec le verset et l'oraison d'usage, et, à l'issue de l'office, le psaume *Levavi oculos meos in montes*, avec le verset *Fiat pax in virtute tua*, etc., et l'oraison *Deus a quo sancta desideria*.

ART. III. — Le même dispositif sera observé chaque année, le dimanche qui suivra la rentrée des deux Chambres.

Et seront la présente Lettre pastorale et le Mandement qui la termine, lus et publiés dans toutes les églises de notre diocèse le dimanche 12 mars.

Donné à Angers, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre Evêché, le 7 mars 1876, en la fête de saint Thomas d'Aquin.

† CH.-ÉMILE, évêque d'Angers.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XIX.

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LOUIS XVI.

Vers le milieu du mois de janvier 1826, un avis de M. Persac, maire de Saumur, rappelait la décision du roi Charles X en date du 12 octobre précédent, qui avait ordonné que le service célébré jusqu'à ce moment le 16 octobre, en mémoire de la mort de la reine Marie-Antoinette, fût désormais réuni au service expiatoire célébré à l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Ce jour-là, 21 janvier, le journal de notre ville (*Affiches de Saumur*) publiait les lignes suivantes :

Les pleurs n'ont pu effacer, les lauriers n'ont pu couvrir la page la plus sanglante de notre Révolution. Plus éloquente que cent siècles, plus féconde en leçons que cent histoires, l'époque du 21 janvier percera la nuit des temps pour l'instruction des peuples et des rois ; elle a pesé, elle pèse encore de tout son poids sur l'Europe, je pourrais dire sur les deux mondes, la mort du plus vertueux des princes, de la plus aimable, de la plus noble des reines. Les royales victimes périrent-elles par le poison ou sous le fer d'un assassin ? non. C'est au milieu de leurs sujets, du sein d'une population dévouée mais timide, qu'une poignée de factieux les arrache et les livre à la mort ; la main infâme du bourreau déchire le royal bandeau en place publique, et sa hache fait tomber les têtes sacrées. A peine un de ces cris qui s'échappent, à la vue d'un condamné obscur, pour solliciter son pardon, accompagnait-il la royale famille ! Des sujets fidèles combattaient, hélas ! loin de leur roi, avec gloire mais sans fruit. Une seule voix troubla les meurtriers à leur banquet de sang, et couvrit leurs chants d'impunité ; ce fut celle de la religion s'écriant : *Fils de saint Louis, montez au ciel*. Qui donc sécha nos larmes, qui enchaîna sur nos lèvres la plainte prête à s'échapper, qui comprima nos élans d'amour ? la terreur... Dans ce rapprochement entre la pusillanimité du dévouement et l'audace de la rébellion ; la douceur, la résignation, la dignité des victimes et la cruauté des bourreaux ; les cris de l'impunité et le retentissement de la voix de Dieu qui rappelle à lui l'âme du juste, la Providence semble avoir pris à tâche de réunir tous les plus vastes sujets de méditation.

D'une si grande calamité sortit une grande gloire. Elle vous appartient, race auguste ! C'était peu que votre noblesse effaçât celle des premiers princes de la terre, qu'on leur offrit comme exemple vos vertus publiques et privées, il fallait que, dans l'acte le plus difficile de la vie, dans la mort, vous leur donnassiez la plus éclatante leçon.

Comme jadis les anciens qui, au jour des solennités, se portaient en foule aux tombeaux de leurs pères, pour évoquer, interroger, consoler leurs ombres, monarques, grands du monde, peuple, entourez la tombe du roi-martyr ; sa vie en eût fait un sage de la terre, sa mort lui a ouvert les cieux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Constitution d'une nouvelle Société des Courses. — Nous rappelons à nos concitoyens qu'une réunion générale, pour la constitution d'une nouvelle Société des courses, se tiendra à la Mairie de Saumur dimanche prochain, à une heure après midi.

Toutes les personnes qui ont souscrit ou qui désireraient souscrire sont priées de considérer cet avis comme une invitation et de se réunir à l'heure indiquée pour fixer d'une façon définitive le chiffre de la souscription et régler diverses questions de détail relatives à la Société.

M. Bury a demandé l'hospitalité au *Courrier* pour exprimer à ses électeurs tous ses regrets de n'avoir pas réussi aux dernières élections.

Voici le texte de ce document électoral :

Chers concitoyens,

Connaissant mes sentiments patriotiques et ma ferme intention de servir mon pays, vous m'avez désigné comme candidat républicain, en opposition à un candidat bonapartiste, étranger à notre circonscription. Le succès n'a pas répondu à notre attente ; mais malgré l'échec que nous venons de subir, nous devons rester pleins d'espoir, car, maintenant que la République est définitivement assise et va fonctionner régulièrement, notre parti ne tardera pas à se trouver en majorité dans notre arrondissement, comme il l'est dans le reste de la France. Aussi laissant de côté les regrets inutiles pour ne penser qu'à la République dont le triomphe est l'unique intérêt de la France, je remercie sincèrement ceux de MM. les électeurs qui, en votant pour moi, ont manifesté leur attachement à la cause démocratique et m'ont donné un nouveau témoignage d'estime et de sympathie dont je suis profondément touché et dont je leur garderai toujours la plus vive reconnaissance.

BURY,
Docteur-médecin, conseiller général.

C'est entendu, M. Bury laisse de côté ses regrets inutiles pour ne penser qu'à la République, dont le triomphe, dit-il, est l'unique intérêt de la France.

Pourvu que l'avenir ne ménage pas quelque déception à la confiance de M. Bury !

Les carlistes. — D'après des renseignements puisés à bonne source, le nombre des carlistes réfugiés en France s'élèverait actuellement à 20,000.

On croit que le plus grand nombre profiteront de l'immunité accordée par le roi Alphonse XII à tous ceux qui rentreraient en Espagne dans un délai déterminé. Ce délai vient d'être prolongé, par décret, de quarante jours.

Disons, à ce propos, que c'est le Trésor espagnol qui paye toutes les dépenses exigées par la présence de ces émigrés en France.

150 carlistes, profitant de l'indulto, ont quitté Poitiers pour se rendre à Bayonne.

Il y a trois jours, à Angers, chambre des appels correctionnels.

Le prévenu au prévenu : Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

Le prévenu regardant la pendule : Non, m'sieu ; mais si cela vous faisait rien, pressez-vous donc un petit peu ; il est trois heures et demie, et je voudrais bien prendre la voiture de quatre heures.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 9 mars.

A trois heures moins le quart, pendant qu'à terme, le 3 0/0 ne peut conserver le cours de 66,90, ni le 5 0/0 celui de 104,27, les capitalistes continuent leurs achats ; de la province, la petite épargne demande 78,000 fr. de rente 5 0/0 et 3 0/0. De l'étranger, il y a mieux : les ordres d'arbitrage les fonds français ne discontinuent pas. Oui, on vend, pour l'étranger, les rentes italienne, russe, etc., etc. ; avec l'argent provenant de ces sources, on achète des rentes françaises, du 3 0/0 et du 5 0/0 !

Cette fois, nos établissements de crédit et nos banquiers ne s'en plaignent pas, au contraire. Presque tous sont intéressés dans des opérations financières, telles qu'Emprunts d'Etat et autres ; or, pour faire réussir, auprès du public, ces opérations, les établissements et les banquiers ont besoin d'un marché valide et rassuré.

La plus proche émission sera apparemment celle du capital-actions de la Banque nationale d'Égypte, cette création de l'esprit inventif du khédive pressé par les besoins... Aussi les valeurs et fonds se font-ils aujourd'hui remarquer par l'activité des transactions auxquelles ils donnent lieu.

Quant à l'emprunt hongrois, il paraît qu'il va se faire attendre. De là, le quasi-abandon dont les fonds et valeurs des Etats de Sa Majesté apostolique sont l'objet de la part de leurs souteneurs habituels.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 13 Mars 1876,

LA VIE PARISIENNE

Opérette bouffe en 5 actes, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach.

Vu son importance et sa longueur, cet ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{re} GON-

BRAND, rue d'Orléans; M. Besson, successeur de M. Texier; M. Normandine, rue Saint-Jean; J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers	
6 heures 20 minutes du matin	—
11 — 30 — — du matin	—
1 — 45 — — du soir	—
7 — 40 — — du soir	—
Départs de Poitiers pour Saumur	
5 heures 35 minutes du matin	—
10 — 45 — — du matin	—
12 — 30 — — du soir	—
6 — 30 — — du soir	—

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MARS 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre	66 75		05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	5		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	756 25	6 25	
4 1/2 % jouiss. septembre	94 85			Crédit Mobilier	260	3 50		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	645		1 25
5 % jouiss. novembre	104 05		10	Crédit foncier d'Autriche	515	8 75		Société autrichienne, j. janv.	618 75	5	
Obligations du Trésor, t. payé.	472 50	5		Charentes, 400 fr. p. j. août.	325	2 50		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1867	230		1 25	Est, jouissance nov.	583 50	2 50		Orléans	313		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482	2		Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	970		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	308		
— 1865, 4 %	505			Midi, jouissance juillet.	720	1 25		Est	368 50		
— 1869, 3 %	362		73	Nord, jouissance juillet.	1197 50		5	Nord	314 25		
— 1871, 3 %	347 50			Orléans, jouissance octobre.	1012 50			Ouest	310		
— 1875, 4 %	474 50		50	Ouest, jouissance juillet, 65.	637 50		2 50	Midi	308		
Banque de France, j. juillet.	3655		5	Yendée, 350 fr. p. j. juill.	32			Deux-Charentes	490		
Comptoir d'escompte, j. août.	617 50		2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1165			Yendée	247		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	483 50			Société Immobilière, j. janv.	32		50	Canal de Suez	532		
Crédit Foncier colonial, 250 f.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	327 50						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	867 50		2 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre)

Départs de Saumur vers Angers	
3 heures 5 minutes du matin, express-omnibus	—
9 — 1 — — — — — omnibus	—
1 — 39 — — — — — soir, omnibus	—
4 — 13 — — — — — omnibus	—
7 — 17 — — — — — omnibus	—

Départs de Saumur vers Tours	
3 heures 35 minutes du matin, omnibus	—
8 — 20 — — — — — omnibus	—
9 — 41 — — — — — omnibus	—
4 — 44 — — — — — soir, omnibus	—
10 — 28 — — — — — omnibus	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures 15 minutes.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BOURGÈRE-ARAUDEAU.
Les créanciers de la faillite du sieur Bourgère-Araudeau, négociant en vins à Saumur et à Aubigné, sont invités à se présenter, le samedi 11 mars 1876, à midi, dans la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.
Le greffier,
L. BONNEAU.
(107)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
En l'étude de M^e CLOUARD,
Le dimanche 19 mars 1876, à midi,
Vignes, aux Galmoises ou Chemin-Vert, et aux Rivières, commune de Saumur; terre et rangées, sur la route du Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En un ou deux lots,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue Bodin, n° 2, et place de l'Arche-Dorée, n° 7,
Joignant M. Abraham et M. Monblanc.
S'adresser à M. SAVATIER, horloger, qui l'occupe en partie, ou à M^e CLOUARD. (47)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
JOLIE PROPRIÉTÉ
A la Pierre-Couverte.
Chemin de Munet, commune de Bagneux,

Comprenant maison d'habitation, cave, pressoir, servitudes, puits, citerne, jardin, vigne, trois grands bassins; le tout en très-bon état, bien planté d'arbres fruitiers de toute espèce en plein rapport, d'une contenance de 69 ares.
S'adresser à M. PELÉ, propriétaire-horticulteur, qui habite la propriété, tous les jours, avant midi; en son absence, à M. François RENAUD, au même canton, ou à M^e CLOUARD, notaire. (48)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
TRÈS-PROPRE AU COMMERCE
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 69,
Joignant l'hôtel des Voyageurs et M. Clouard;
Cour, deux grandes écuries, vaste hangar.
S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA FERME
DE LA
MAISON-BLANCHE
Située communes du Coudray, d'Artaignes et de Distré,
D'une contenance de 12 hectares 22 ares 27 centiares.
S'adresser à M. FORÉT, expert à Montreuil-Bellay, ou à M^e CLOUARD, notaire. (49)

A VENDRE
UN MOULIN A VENT
à Saumur,
Pouillé en planches, bon matériel, belle clientèle.
Grange, remise, écurie, puits et cave en roc.
Plus un hectare environ de bonnes terres labourables.
Les deux articles pourront être séparés, au gré des amateurs.
Facilités de paiement.
S'adresser à M. MARTIN, meunier sur les Châteaux, à Saumur. (108)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.
Le dimanche 12 mars 1876, à midi, dans une maison, à Montreuil-Bellay, rue des Halles, il sera procédé, par ledit M^e Hacaault, à la vente mobilière après le décès de M^{me} DE BONNECOURT.

A VENDRE
PLANT ENRACINÉ de VIGNE ROUGE
Saint-Nicolas.
S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (96)

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre
SAUMUR.

AGRANDISSEMENT
Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants.

Prochainement l'ouverture.

DEUX NOUVEAUX RAYONS

Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir.
Parapluies en tous genres, 50 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir,
SAUMUR.

A. CLOSIER
Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

AVIS

M. DAVID, menuisier, informe la clientèle de M. BESSON qu'il vient d'acquiescer son fonds de menuiserie et qu'il maintient son établissement même maison, rue du Portail-Louis. (89)

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Entreprise de voitures publiques de M. THOMAS
Service d'été, à partir du 1^{er} mars 1876.

Départs de Fontevault pour Saumur:
1^{er}, 7 heures du matin.
2^e, 10 — — — — —
3^e, 2 heures du soir.
Bureau, à Fontevault, M^{re} Croix-Blanche.

Départs de Saumur pour Fontevault:
1^{er}, 3 heures 45 minutes du matin.
2^e, 10 heures 1/2 du matin.
3^e, 3 heures 1/2 du soir.
Bureau, rue du Portail-Louis, M. Godenèche, aubergiste.
Bureau, quai de Limoges, M. Marliac, aubergiste.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, heilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

MALADIES DARTREUSES
GUÉRIES PAR LE
SOVERAIN ANTI-HERPÉTIQUE
du docteur O'Relaw.

Ce **Spécifique végétal indien** guérit radicalement les Maladies dartreuses internes et externes les plus invétérées.
Dépôts principaux : à Paris, Pharmacie centrale de France; M^{re} Darbois; M^{re} Hugot; — à Bordeaux, pharmacie Béguier; — à Angers, Brard, pharmaciens.
Chez les dépositaires, demander l'instruction gratis.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
ET
TOILETTE DE PARIS
Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE.
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de coupures de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons chroniques sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles pondances avec les abonnés et rebus, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS
Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.
Saumur, imprimerie de P. GODET.